

Le système financier entre libéralisation et réglementation
17 Janvier 2012

I. Le système financier

1. Définition

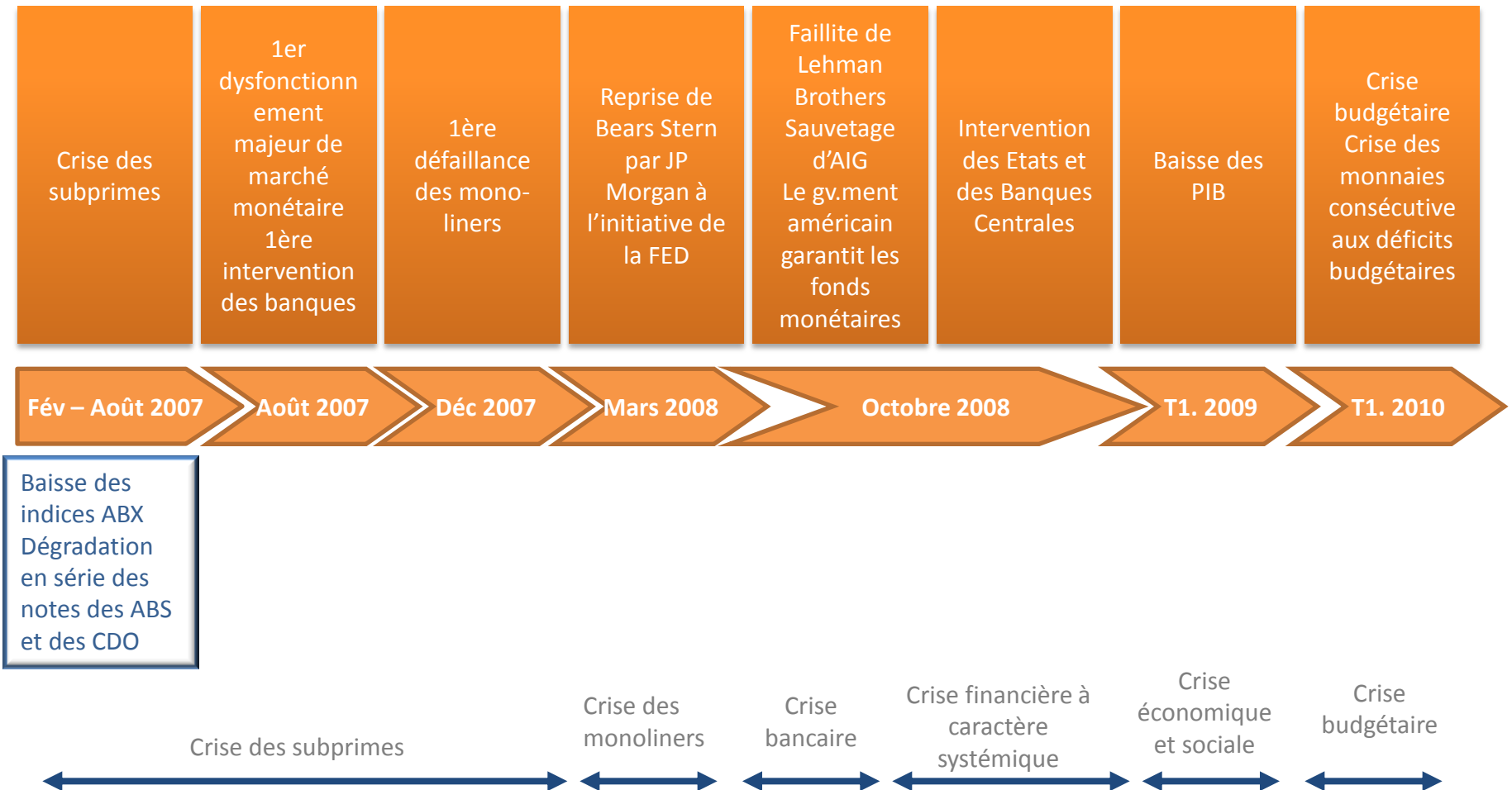
- ➔ Le cadre : des frontières floues
- ➔ Les acteurs :
 - Banques
 - Compagnies d'assurance
 - Entreprises d'investissement (sociétés de gestion d'actifs)
 - Intermédiaires et acteurs sur les marchés
- ➔ Les opérations
- ➔ Les régulateurs et superviseurs
- ➔ Les banques centrales

1. Le système financier

2. Les risques du système financier : le risque systémique

- ➔ Déstabilisation de l'ensemble du système financier (ou d'une très large part) entraînant une chute voire un blocage des marchés financiers et donc du financement de l'économie.
- ➔ Impact significatif sur la croissance de l'économie et sur l'emploi.

L'élargissement du champ de la crise



I. Le système financier

3. Les termes du débat régulation-dérégulation

- Le marché efficient
- Les caractéristiques des marchés financiers
- Les limites des marchés financiers
- Les limites de la régulation et le 'shadow banking system'
- Le nécessaire encouragement à l'innovation financière

4. Les objectifs de la régulation :

- La protection des déposants (banques) et des épargnants
- La stabilité du système financier

II. Les acteurs de la régulation

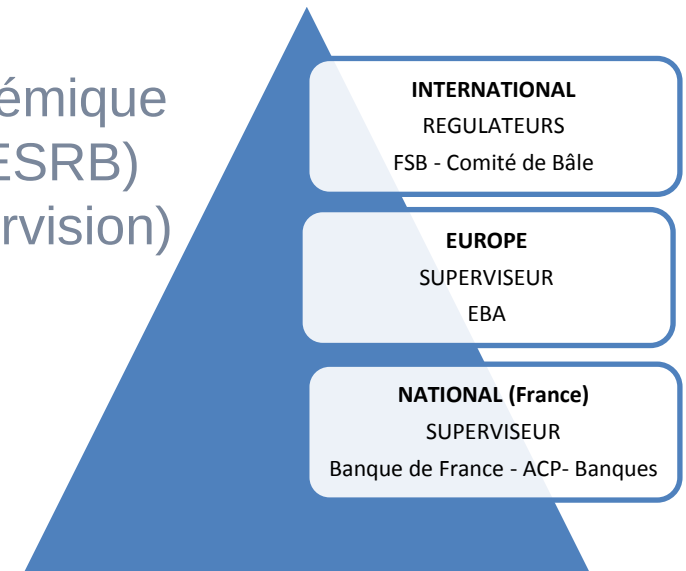
1. Régulateurs nationaux et internationaux

1.1 Régulateurs internationaux :

- Impulsion politique : G20
- Financial Stability Board (gouverneurs des Banques Centrales du G20)
- Pour les Banques : Comité de Bâle (BCBS)

1.2 Régulateurs européens :

- Comité Européen du Risque Systémique ou European Systemic Risk Board (ESRB) (European System of Financial Supervision)
- Règle de la co-décision :
 - Commission Européenne
 - Conseil Européen
 - Parlement Européen



II. Les acteurs de la régulation

1. Superviseurs nationaux :

- Le régulateur est une autorité publique qui définit les règles tandis que le superviseur est l'autorité chargée, dans chaque pays, de s'assurer de l'application des règles fixées par le régulateur. S'agissant des banques et des assurances en France, il s'agit de **l'Autorité de Contrôle prudentiel (ACP)**.
- ➔ **ACP : L'Autorité de contrôle prudentiel** est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance. L'ACP est chargée de l'agrément et du contrôle des établissements bancaires et des organismes d'assurance. Sa mission est de veiller à la préservation de la stabilité financière et à la protection des clients des banques, des assurés et bénéficiaires des contrats d'assurance. L'ACP est une autorité indépendante, adossée à la Banque de France.

II. Les acteurs de la régulation

1. Superviseurs nationaux :

AMF : l'Autorité des marchés financiers est issue de la fusion de la Commission des opérations de bourse (COB), du Conseil des marchés financiers (CMF) et du Conseil de discipline de la gestion financière (CDGF).

Elle a pour objectif de renforcer l'efficacité et la visibilité de la régulation de la place financière française.

Organisme public indépendant, doté de la personnalité morale et disposant d'une autonomie financière, elle a pour missions de veiller :

- à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers
- à l'information des investisseurs
- au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

III. Les outils de la régulation bancaire et financière

1. Politique macro-prudentielle et politique micro-prudentielle :

Les acteurs de la régulation macro-prudentielle sont des entités comme le FMI ou le Comité Européen du Risque Systémique. La politique macro-prudentielle vise à éviter les bulles.

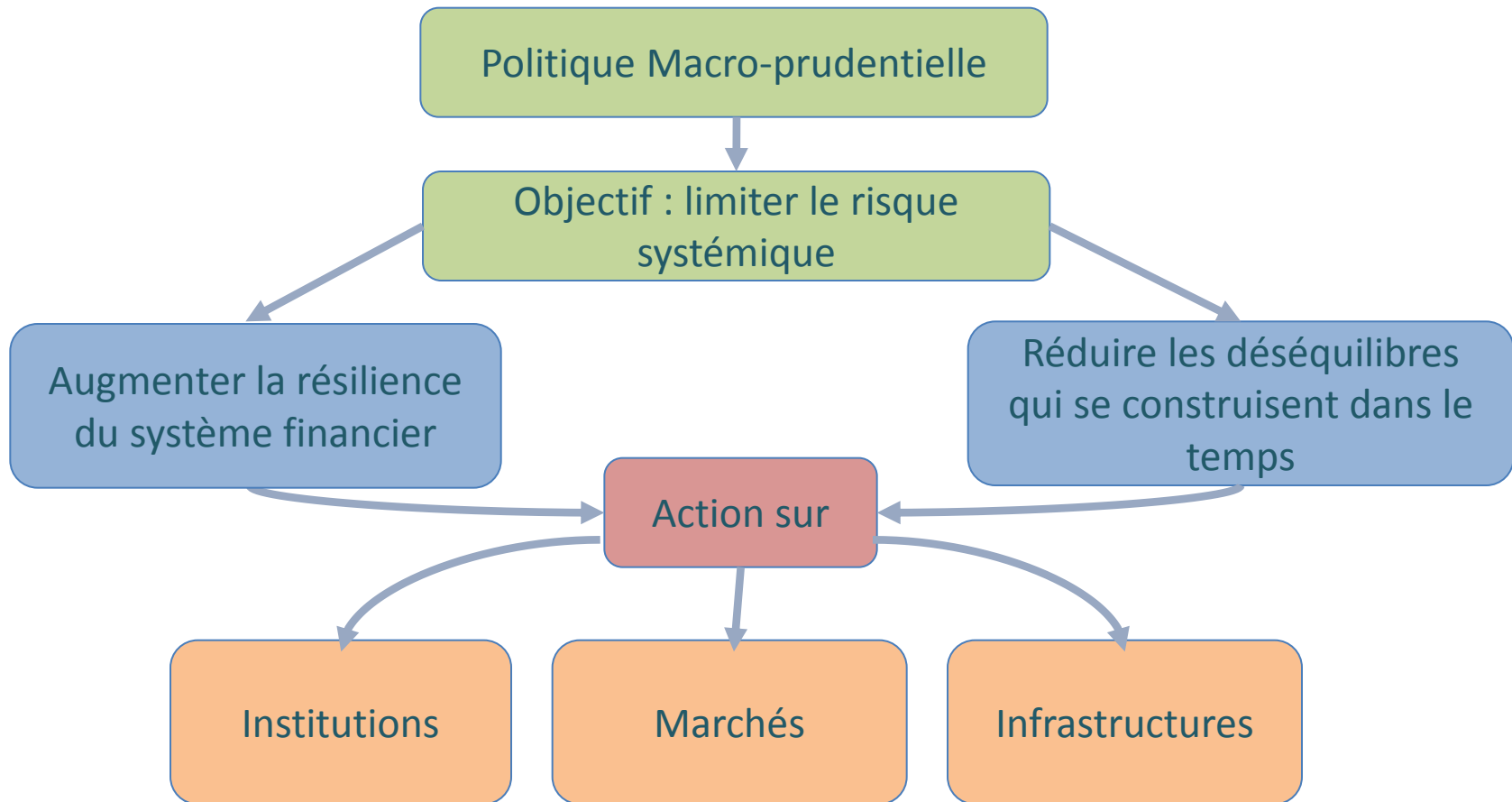
Les acteurs micro-prudentiels sont : l'Autorité de Contrôle Prudentiel, le comité de Bâle et les instances européennes.

Les outils de régulation macro ou micro prudentielle peuvent être les mêmes : ainsi le coussin contracyclique est à la fois un outil micro prudentiel qui permet aux établissements d'avoir un niveau d'activités aussi régulier que possible et, d'un autre côté, cela permet aux macros régulateurs d'éviter les effets contracycliques des règles de Bâle II.

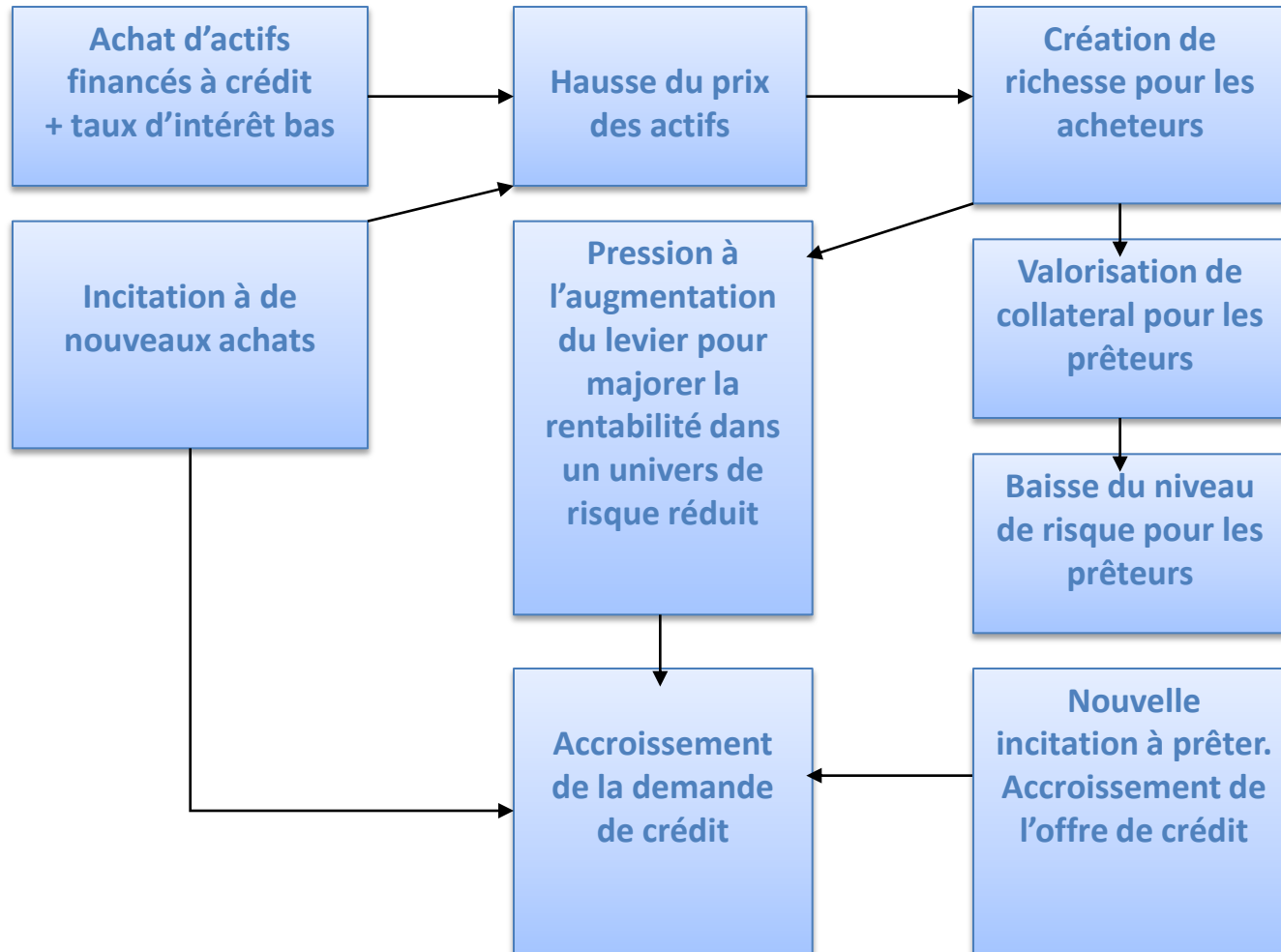
	Perspective macro-prudentielle	Perspective micro-prudentielle
Objectif immédiat	Limiter la crise financière	Limiter les difficultés individuelles des institutions
Objectif final	Eviter les coûts en termes de PIB	Protéger le consommateur (investisseur/déposant)
Caractérisation du risque	Considé­ré comme étant dépendant du comportement collectif (« endogène »)	Considé­ré comme étant indépendant du comportement des individus (« exogène »)
Corréla­tions entre les institutions et expositions communes	Importantes	Sans objet
Calibra­ge des contrôles pruden­tiels	En termes de risque systémique : du haut vers le bas (top-down)	En termes de risques propres à chaque institution : du bas vers le haut (bottom-up)

Source : Borio, 2003 in Revue de la stabilité financière, n°13, 2009, p.37).

Définition et objectifs de la régulation macro-prudentielle



La spirale de l'emballlement



III. Les outils de la régulation bancaire et financière

2. Les outils de régulation micro-prudentielle bancaire :

- Les 3 piliers
 - P1 : Les ratios
 - P2 : L'appréciation du superviseur
 - P3 : L'information financière

- Les ratios :
 - Le ratio de solvabilité
 - Les ratios de liquidité

III. Les outils de la régulation bancaire et financière

3. Les outils de régulation macro-prudentielle bancaire :

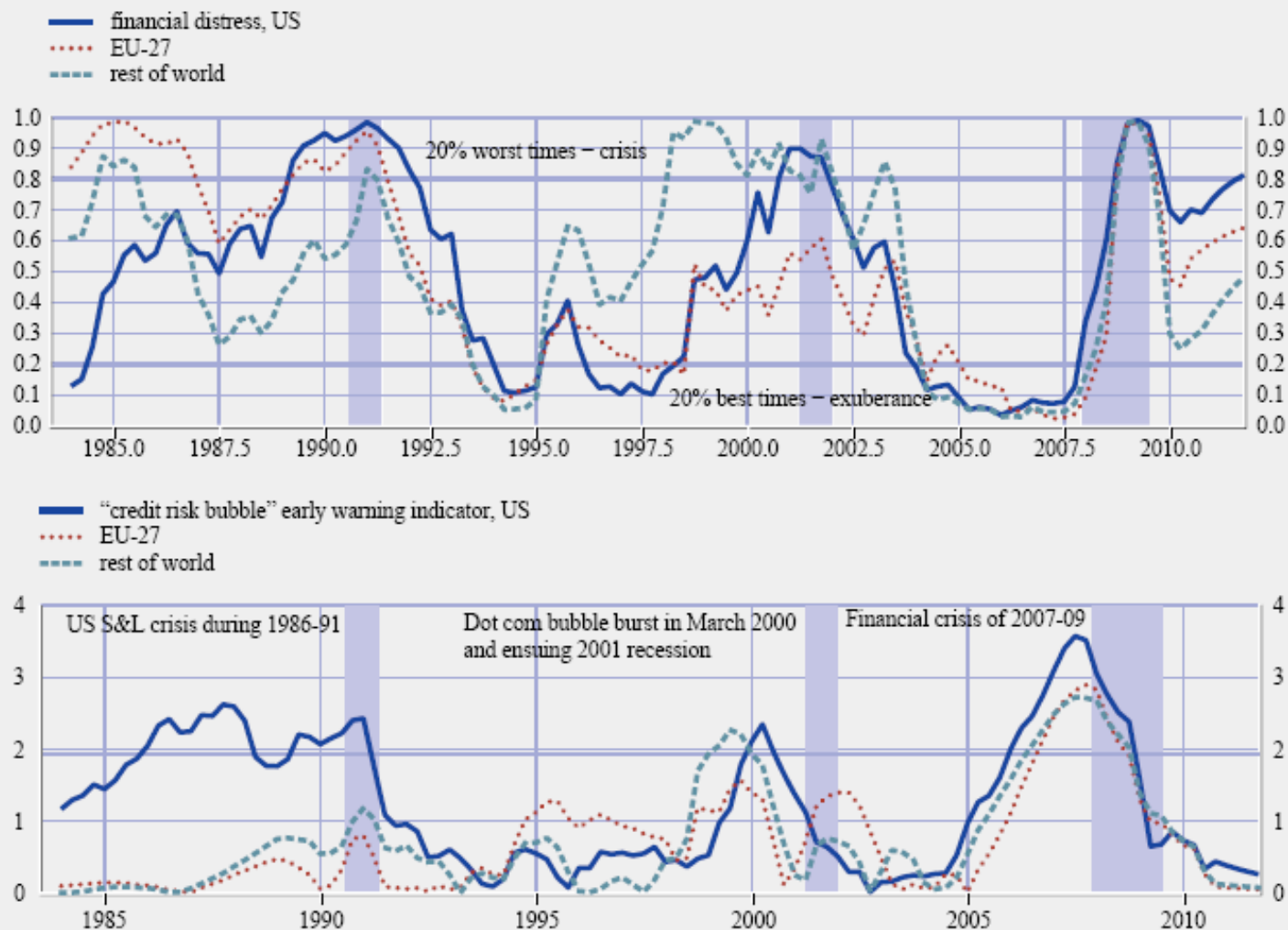
- Le coussin contracyclique
- Les règles spécifiques appliquées aux établissements à caractère systémique

IV. L'efficacité de la régulation

1. Prévention des risques :

- Les facteurs de vulnérabilité du système financier
- La détection de bulles
- Les moyens de les prévenir

Chart 2 Good times vs bad times indicator (top), and credit bubble indicator (bottom)



Sources: Moody's Default and Recovery Database, KMV CreditEdge and Compustat. Author's calculations.

IV. L'efficacité de la régulation

2. Gestion des crises :

- L'intervention des banques centrales
- La modification des règles prudentielles

Les sept phases d'une crise financière – Le cas particulier de la crise de l'eurozone

